

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 07 septembre 2020**

Le sept septembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Edouard MABIRE, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Amélie BLANCHEMAIN, Mme Marie-Hélène GAULTIER, Mme Aurélie LEPRÉVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Charles DAVY, M. Alain LECHEVALIER, M. Yves-Marie DROUET, M. Philippe TARDIF, M. Alexandre GOSSELIN

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Remplacement d'un adjoint
 - Election d'un adjoint
 - Cimetière – devis engazonnement et entretien
 - Nomination du référent SPL Tourisme – 1 représentant
 - Groupe scolaire – Réalisation d'un plancher au-dessus du préau
 - Election d'un représentant au PLUi
 - Agrandissement du groupe scolaire (5^{ème} classe) – Nomination des membres du groupe de travail
- Les nouveaux objets porteront les numéros 06, 07, 08, 09, 10,11 et 12.

Informations du Maire

Ecole – Cantine – La rentrée s'est bien passée, avec 109 écoliers ; compte-tenu des contraintes sanitaires, la salle Baby sert sur toute sa surface de 5^{ème} classe, le 1000 club est utilisé pour le périscolaire et la cantine, le Club de l'Amitié ne peut plus utiliser cet espace. La question de la création d'une cinquième classe devient urgente.

Atelier municipal - Les travaux ont repris après les congés, les dalles prévues début septembre sont reportées dernière semaine de septembre, l'aménagement de la partie sanitaire peut débuter.

Les Houguettes – Les travaux de voirie sont terminés, l'éclairage public devrait être mis en route, les clôtures sont posées et les plantations de haies seront réalisées à l'automne

La commercialisation se poursuit, toutes les parcelles sont retenues.

Les Murets d'Allonne – Les deux premières ventes vont être signés, 5 autres sont réservées.

Voirie – Les appels d'offre ont été lancés par l'agence des Marais, nous choisirons les entreprises début octobre.

Bâtiments - La rénovation de la Mairie va se poursuivre à l'automne, la peinture de la cantine a été réalisée fin juillet.

Divers

- CEP – Bilan énergétique
- Bulletin Municipal.
- Pizza « Krok Pizza », pizza à base de farine d'épeautre le mardi après-midi sur le parking de l'école.

01 Cimetière – Proposition d'honoraires pour établissement plan d'ensemble informatisé

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis émanant de la SCP SAVELLI de Barneville-Carteret se rapportant à l'établissement d'un plan du cimetière sous fichier informatisé (et sous format papier) pour établir un relevé des emplacements actuels du cimetière avec possibilité de mise à jour annuelle ou autre (à définir).

Ce plan sera établi dans l'objectif de mettre à jour les informations sur les emplacements et concessions sous format informatisé (acquisition d'un nouveau logiciel)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la SCP SAVELLI DE Barneville-Carteret de 4 435,00 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

02 Voirie – Devis chemin du Breuil

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus en Mairie se rapportant à la réfection du chemin du Breuil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de l'entreprise JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour un montant de 13 698.10 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

03 Aliénation d'une parcelle communale agricole – Mise à enquête publique

Madame le Maire rappelle la délibération n° 16/14.11.2019 du 14 novembre 2019 se rapportant à l'acquisition de la parcelle agricole ZD 14 d'une surface de 430 m² située au lieu-dit « Les Nezs ».

Cette parcelle était un ancien chemin avant le remembrement (Chemin d'exploitation n° 4 dit des Campagnes). De ce fait, il convient de lancer une enquête publique afin d'obtenir le déclassement de cette parcelle.

Le Conseil,

DECIDE que l'enquête publique aura lieu du mardi 06 octobre au 20 octobre 2020 inclus.

04 Numérués – Numérotations complémentaires

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se positionner pour la création d'une numérotation pour deux futures parcelles, actuellement situées en zone constructible, rue de La Roquette (D 281 et D 282).

Elle donne également lecture d'un courrier émanant de Monsieur Yves QUIEDEVILLE souhaitant une modification d'adresse de sa propriété actuellement située au 6 rue du Calvaire ; actuellement, il faut passer dans la propriété située au 8 rue du Calvaire (propriétaire différent)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et conformément au fichier « numerues » en vigueur sur la commune,

DECIDE d'attribuer les numérotations suivantes pour les 2 parcelles constructibles dans le bourg des Moitiers d'Allonne, soit :

- parcelle D 281 : 1 Chasse du Buro

- parcelle D 282 : 3 Chasse du Buro

CONFIRME que la rue du Calvaire se poursuit jusqu'à l'entrée de la ferme de Monsieur Thierry LEPREVOST (RD 323) qui portera le n° 20 rue du Calvaire.

AUTORISE le Maire à préparer et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

05 Lotissement Les Murets d'Allonne – Devis Astre Environnement pour entretien des parcelles

Sans objet.

06 Remplacement d'un adjoint :

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de démission présentée auprès de Monsieur le Préfet de la Manche par Monsieur Edouard MABIRE, 1^{er} adjoint au Maire, courrier en date du 1^{er} août 2020.

Monsieur le Préfet a accepté la démission du 1^{er} adjoint, qui prend effet au 28 août 2020, date du courrier.

Il convient dès lors de délibérer sur l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint.

En effet, il appartient au Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de déterminer le nombre d'adjoints, et donc de décider, dans la limite de 30 % de l'effectif du Conseil, de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint.

Pour mémoire, par délibération n° 04/23.05.2020 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de laisser à quatre le nombre d'adjoints au Maire, et de remplacer l'adjoint démissionnaire au même rang, soit 1^{er} adjoint.

07 – Election d'un adjoint :

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation du premier adjoint, par vote à bulletin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	
M. Alain LECHEVALIER	15

M. Alain LECHEVALIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

08 Cimetière – devis engazonnement et entretien

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis pour l'engazonnement et l'entretien du cimetière, de la SAS HANDI GREEN de Valognes.

Le Conseil municipal, après étudié le devis et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux dans le cimetière,

VALIDE la proposition de la SAS HANDI GREEN de Valognes :

- Engazonnement pour un montant de 4 760.00 € HT
- Entretien annuel (2021) pour un montant de 2 067.20 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer les règlements y afférents.

09 Nomination du référent SPL Tourisme – 1 représentant

Suite à la délibération n°14/27.06.2017 du 27 juin 2017 relative à la création de l'Office Intercommunal du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL) et à la décision de notre commune de participer par le biais de l'Assemblée Spéciale, Madame le Maire informe le conseil municipal que chaque commune membre de la SPL Tourisme doit désigner un représentant qui siègera à cette assemblée spéciale de la SPL. Madame le Maire propose de passer à la nomination :

Candidats :

- M. Edouard MABIRE

M. Edouard MABIRE ayant obtenu l'unanimité, est proclamé représentant de la SPL Tourisme, au titre de l'Assemblée Spéciale.

10 Groupe scolaire – Réalisation d'un plancher au-dessus du préau

Monsieur Jean-Marie RENOUF présente le devis se rapportant à l'installation d'un plancher au-dessus du préau de l'école.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT d'un montant de 4 852.92 € HT pour la réalisation d'un plancher,

AUTORISE le Maire à signer le devis et effectuer le règlement y afférent.

11 Election de deux représentant au PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme Infracommunautaires)

Madame le Maire rappelle la délibération n° 10/10.04.2018 du 10 avril 2018 se rapportant à la nomination de deux représentants au comité de suivi dans le cadre des procédures d'élaboration du PLUi Sud-Cotentin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne au comité de suivi, à l'unanimité :

- Monsieur Alain LECHEVALIER, 1^{er} adjoint au maire
- Monsieur Edouard MABIRE, conseiller municipal

12 – Agrandissement du groupe scolaire et de la cantine scolaire – Nomination des membres du groupe de travail

Madame le Maire propose de nommer les membres du groupe de travail pour l'agrandissement du groupe scolaire ;

Sont nommés :

- Michèle SONILHAC, Alain LECHEVALIER, Jean-Marie RENOUF, Sylvie CAILLOT, Charles DAVY, Alexandre GOSSELIN, et Amélie BLANCHEMAIN.

Questions diverses

- Vitesse rue de Maudret,
- Aire de jeux sur Hatainville,
- Bilan panneaux photovoltaïques du groupe scolaire,
- Exhibitionnistes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 42

Affichage : 01.09.2020 - Convocation 01.09.2020

Conseillers en exercice : 15 – Présents 15 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 08 septembre 2020
Le Maire, Michèle SONILHAC